

Bonus de Bienvenue \$100 — Conditions Générales

1. Acceptation

1.1 En acceptant le Bonus de Bienvenue, le Client confirme son acceptation des présentes Conditions, du Contrat Client, de la Divulcation des Risques et des politiques AML/KYC de la Société. En cas de divergence, le Contrat Client prévaut, sauf pour les questions expressément traitées dans les présentes.

2. Définitions

“Client” désigne une personne physique ayant ouvert un compte de trading réel auprès de la Société et ayant complété avec succès la vérification KYC.

“Bonus de Bienvenue” désigne le crédit de trading non retirable de **USD 100** octroyé en vertu des présentes Conditions.

“Dépôt Qualifiant” désigne le premier dépôt externe du Client d'au moins **USD 50** (ou l'équivalent) sur un Compte Éligible.

“Compte Éligible” désigne un compte de trading réel de type Standard ouvert par le Client auprès de la Société.

“Solde en Espèces” désigne les fonds propres déposés par le Client, à l'exclusion de tout Crédit de Bonus.

“Crédit de Bonus” désigne le crédit de trading octroyé en vertu des présentes Conditions, comptabilisé séparément du Solde en Espèces.

“Période du Bonus” désigne la période de 30 jours calendaires à compter de l'activation du Bonus de Bienvenue.

3. Éligibilité

3.1 Le Bonus de Bienvenue est réservé exclusivement aux nouveaux Clients qui n'ont jamais reçu auparavant de Bonus de Bienvenue de la part de la Société, sont âgés d'au moins 18 ans, ont complété avec succès la vérification KYC et ont effectué un Dépôt Qualifiant.

3.2 Un seul (1) Bonus de Bienvenue est disponible par Client, et le Crédit de Bonus octroyé est limité à un seul Compte Éligible. La Société applique des contrôles de déduplication portant sur les données KYC, le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, l'adresse IP, l'empreinte de l'appareil ou du navigateur, l'adresse de résidence, le mode de paiement, la carte, le compte bancaire, le portefeuille de cryptomonnaies, le foyer et les parties liées. Toute participation en double, liée ou coordonnée entraînera l'annulation du Bonus, de tout bénéfice associé et de toute rémunération de partenaire associée.

4. Le crédit du Bonus de Bienvenue

4.1 Dès qu'un Dépôt Qualifiant est crédité sur le Compte Éligible d'un Client vérifié, la Société crédite le Bonus de Bienvenue en tant que crédit de trading non retirable. Le Crédit de Bonus augmente l'Equity et la Free Margin du Client à des fins de trading uniquement et ne fait pas partie du solde retirable du Client.

4.2 Toute méthode de dépôt disponible dans l'Espace Client est admissible, y compris les cartes bancaires, les portefeuilles électroniques, les virements bancaires et les cryptomonnaies, sous réserve des contrôles AML, d'origine des fonds et de propriété du paiement de la Société. Les dépôts de tiers ne sont pas autorisés. La Société peut retarder, refuser ou annuler le Bonus ou tout retrait lorsque le paiement, la propriété ou l'origine des fonds n'est pas raisonnablement confirmé.

5. Trading, Pertes et Bénéfices

5.1 Les pertes de trading sur le Compte Éligible sont déduites en premier lieu du Solde en Espèces du Client (et/ou du dépôt qualifiant). Ce n'est qu'après épuisement total du Solde en Espèces (qualifiant) que les pertes ultérieures sont déduites du Crédit de Bonus.

5.2 Le bénéfice réalisé grâce au trading, qu'il soit obtenu en utilisant le Solde en Espèces, le Crédit de Bonus ou les deux, s'accumule sur le Solde en Espèces et est librement retirable conformément à la politique de retrait habituelle de la Société.

6. Retraits et Annulation

6.1 Tout retrait ou transfert interne de fonds depuis le Compte Éligible pendant la Période du Bonus entraînera l'annulation immédiate et totale du Bonus de Bienvenue actif, avant le traitement de la demande. Le bénéfice déjà accumulé sur le Solde en Espèces n'est pas affecté.

6.2 Le Bonus de Bienvenue peut être annulé et ne sera pas rétabli lorsque : (a) un événement de Stop-Out survient sur le Compte Éligible ; (b) le dépôt qualifiant est annulé, fait l'objet d'un chargeback, ou s'avère provenir d'un tiers ou non conforme ; (c) les exigences KYC/AML ne sont pas satisfaites ; (d) le compte est clôturé ou archivé ; (e) le Client est reconnu en violation des présentes Conditions ou de toute politique de la Société.

6.3 La Société ne saurait être tenue responsable des conséquences découlant de l'annulation du Bonus de Bienvenue, y compris, mais sans s'y limiter, la clôture de positions ouvertes ou toute perte en résultant.

7. Comportements Interdits

7.1 Le Bonus de Bienvenue est destiné à soutenir un trading authentique. Le Client ne doit pas se livrer à : l'ouverture de comptes multiples ; la participation coordonnée

ou de parties liées ; la couverture interne ou externe ; l'arbitrage de latence, statistique ou de prix ; l'exploitation des écarts liés aux actualités ou de la plateforme ; l'abus de chargeback ; la fausse déclaration au moyen d'un VPN ou d'un proxy ; une documentation fausse ou trompeuse ; l'utilisation de systèmes automatisés ou de copy-trading générant un volume artificiel sans risque de marché réel ; ou toute autre activité abusive, frauduleuse ou de mauvaise foi.

7.2 Lorsque la Société constate, selon son appréciation raisonnable, tout comportement visé à la clause 7.1, ou tout compte connecté par des identifiants partagés au sens de la clause 3.2, la Société peut annuler le Bonus de Bienvenue et tout bénéfice associé, disqualifier tous les comptes associés et annuler toute rémunération de partenaire associée. La décision de la Société dans toute détermination anti-abus est définitive et contraignante. Le Bonus de Bienvenue est la propriété de la Société.

8. Rémunération des Partenaires

8.1 Aucun paiement CPA n'est dû aux courtiers introducteurs ou aux affiliés au titre du Bonus de Bienvenue. Pour la rémunération des partenaires basée sur les lots, la Société peut exclure des calculs de commissions tout volume de trading soutenu par le Bonus de Bienvenue et peut annuler la rémunération des partenaires en cas de suspicion d'abus, de trading coordonné ou de bonus farming.

9. Dispositions Générales

9.1 La Société peut modifier, suspendre ou résilier la Promotion à tout moment, à sa seule discrétion, de manière générale ou à l'égard d'un client déterminé. Lorsque cela est raisonnablement possible, un préavis est donné via le site web de la Société ou par e-mail.

9.2 Le Client peut renoncer au Bonus de Bienvenue à tout moment en en faisant la demande au service d'assistance de la Société. Dès réception d'une telle demande, le Crédit de Bonus est retiré du Compte Éligible.

9.3 En cas de divergence entre la version anglaise des présentes Conditions et toute traduction, la version anglaise prévaut.